



## VILLE DU PUY EN VELAY

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 10 juin 2026

#### Délibération n° DEL 2026 0127

L'an deux mille vingt six, le dix juin à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
jeudi 04 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :  
16/06/2026

#### Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur François CHATAING, Madame Chloé BOURDELAIN, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Saloua EL AAZZOUZI, Monsieur Fabien SURREL, Madame Chloe ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

#### Ont donné procuration :

Monsieur Jean-François EXBRAYAT à Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Roland LONJON à Madame Marlène LASHERME, Monsieur Xavier RIFFARD à Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Mathilde BOURGIN à Madame Brigitte FROMAGET

Secrétaire de séance : Marlène LASHERME

La séance a été levée à : 22H30

Rédacteur : Frederic AURAND Commande Publique

<b>Objet :</b>	Convention de groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, la ville du Puy-en-Velay et son CCAS pour la passation de marchés ou commandes nécessaires à la mutualisation des moyens techniques et prestations de services, et la passation des marchés d'entretien de la voirie, des bâtiments, des réseaux hydrauliques et cours d'eau - Avenant n°1
----------------	---

Rapporteur : Jacky ROME

Par délibération du 11 mars 2024, le conseil municipal a adhéré à la convention de groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, la ville du Puy-en-Velay et son C.C.A.S pour la passation de marchés ou commandes nécessaires à la mutualisation des moyens techniques et prestations de services, et la passation des marchés

Délibération n° DEL\_2026\_0127 du mercredi 10 juin 2026

d'entretien de la voirie, des bâtiments, des réseaux hydrauliques et cours d'eau.

Cette convention a été conclue pour une durée de 4 ans. Afin de lever toute incertitude sur la validité des contrats qui seraient passés sous l'égide de cette convention et qui perdureraient au-delà de la durée de vie de la dite convention, il est proposé la validation d'un avenant n°1 permettant d'étendre sa durée sur celle du mandat en cours.

Au regard de l'expérience et de l'analyse faite depuis la mise en place de cette convention de mutualisation entre les 3 structures, il y a lieu aussi de préciser ou de compléter les domaines de mutualisation des moyens initialement listés. Cet avenant complète donc aussi plus finement les champs d'action.

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la convention de groupement de commandes relative à la mutualisation des moyens techniques signée le 10 avril 2024 par le maire de la ville du Puy-en-Velay,

Considérant la nécessité d'adapter la durée de la convention initiale avec la durée du mandat du conseil municipal en cours,

Considérant la nécessité de préciser ou de compléter les domaines de mutualisation des moyens techniques et de prestations de services,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Numérique - Vie étudiante du 29/05/2026

A reçu un avis favorable en Commission Travaux - Accessibilité du 26/05/2026

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de groupement de commandes des moyens techniques alignant la durée de la convention relative à la mutualisation des moyens sur celle du mandat en cours ainsi que toutes les précisions ou compléments apportés sur les différents domaines de mutualisation,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 et tout document s'y rapportant.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 10 juin 2026,  
Le Secrétaire de séance,  
LASHERME Marlène,  
Adjointe au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 10 juin  
2026